## TABLE DES MATIÈRES

Ouvrages publiés dans la même collection	V
Sommaire	XIII
Avant-propos	XV
Introduction	1
PARTIE I.  L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION	
TITRE I <sup>er</sup> . L'ORGANISATION EXTERNE DE L'ADMINISTRATION	
CHAPITRE I <sup>er</sup> . LES ADMINISTRATIONS FÉDÉRALE, RÉGIONALES ET COMMUNAUTAIRES	21
Section $I^{re}$ . – Les ministres et les secrétariats politiques ou cabinets ministériels . Sous-section $I^{re}$ . – Les ministres . § $1^{er}$ . – La désignation du ministre . § $2$ . – La fonction du ministre . Sous-section II. – Les secrétariats politiques ou cabinets ministériels . § $1^{er}$ . – La désignation des membres . § $2$ . – La fonction des membres .	21 21 21 22 23 23 25
Section II. – Les administrations  Sous-section I* – Les administrations générales  § 1et . – Les administrations générales à l'échelon fédéral.  I. – Les services publics .  A. – Les services publics fédéraux  1. – Les services publics fédéraux verticaux  2. – Les services publics fédéraux horizontaux  B. – Les services publics de programmation  II. – L'organisation des services publics.  A. – Le comité de direction.  B. – Le conseil stratégique  C. – Une observation.  § 2. – Les administrations générales à l'échelon régional et communautaire	25 26 26 27 27 27 28 28 29 29 30 30 31

Sous-section II. – Les administrations spéciales	32
§ 1er. – L'administration de la justice	32
§ 2. – L'administration de la police	33
§ 3. – L'administration de l'armée	34
§ 4. – L'administration de l'enseignement	35
Sous-section III. – Les administrations collatérales	36
§ 1 <sup>er</sup> . – Les administrations collatérales établies par acte unilatéral	36
I. – Les services administratifs autonomes ou services administratifs	00
à comptabilité autonome	36
II. – Les établissements publics	38
III. – Les autorités administratives indépendantes	40
§ 2. – Les administrations collatérales établies par acte bilatéral	41
§ 3. – Des prescriptions juridiques asymétriques	42
g <u>-</u> <u>-</u> <u>-</u> <u>-</u> <u>-</u>	
CHAPITRE II. LES ADMINISTRATIONS LOCALES	45
	40
Section I <sup>re</sup> . – La notion de « collectivité locale »	46
Sous-section I <sup>re</sup> . – Une collectivité politique	46
Sous-section II. – Une collectivité autonome	48
§ 1 <sup>er</sup> . – L'autonomie institutionnelle.	48
§ 2. – L'autonomie d'attributions	49
§ 3. – L'autonomie fiscale	50
Sous-section III. – Une collectivité contrôlée	52
Sous-section IV. – Une collectivité décentralisée à ne pas confondre	
avec déconcentrée	54
Section II. – La commune	55
Sous-section $I^{re}$ . – La collectivité communale dans sa globalité $\ldots$	55
§ 1 <sup>er</sup> . – La constatation	56
§ 2. – La question	56
§ 3. – Les précisions	57
I. – Le territoire	57
II. – La population	58
Sous-section II. – Les autorités de la commune	62
§ 1 <sup>er</sup> . – Le conseil communal	64
§ 2. – Le bourgmestre	70
I. – Les conditions auxquelles le bourgmestre est investi de sa charge	70
A. – L'élection du bourgmestre en Région wallonne	71
B. – La nomination du bourgmestre en Région bruxelloise	73
C. – La nomination du bourgmestre dans les communes	
périphériques	75
D. – Les connaissances linguistiques dont le bourgmestre	
doit faire preuve	78
II. – Les conditions auxquelles le bourgmestre peut être démis	
de sa charge	78

TABLE DES MATIÈRES	743
A La constian disciplinains	78
A. – La sanction disciplinaire	
1. – L'autorité compétente pour infliger la sanction	79
2. – Les conditions auxquelles la sanction peut être infligée	79
B. – La sanction politique	82
III. – Les attributions du bourgmestre	85
§ 3. – Le collège communal ou collège des bourgmestre	0.5
et échevins.	85
I. – Les conditions auxquelles l'échevin peut être désigné	86
A. – La désignation de l'échevin en Région wallonne	86
B. – La désignation de l'échevin en Région bruxelloise	87
C. – La désignation de l'échevin dans les communes	0.0
périphériques de Fourons et de Comines-Warneton	88
D. – Les connaissances linguistiques dont l'échevin	
doit faire preuve	88
II. – Les conditions de démission de l'échevin	89
III. – Les règles de fonctionnement du collège	89
IV. – Les attributions du collège	91
§ 4. – Les services communaux	92
I. – L'administration communale	92
II. – Les régies	95
A. – La régie ordinaire	95
B. – La régie autonome	96
III. – Les services intercommunaux	98
IV. – Les établissements publics	101
A. – La wateringue	102
B. – Le polder	104
C. – Le centre public d'action sociale	105
V. – Les A.S.B.L. communales.	109
Sous-section III. – Les attributions de la commune	111
§ 1 <sup>er</sup> . – Les attributions de la commune en général	111
§ 2. – Les attributions de la commune en particulier	114
I. – L'enseignement communal	114
II. – La police communale	116
A. – Les contours de la police communale	116
B. – L'autorité compétente en matière de police communale	117
1. – Les compétences du conseil communal	117
2. – Les compétences du collège et du bourgmestre	118
2.1. – Les compétences du collège	118
2.2. – Les compétences du bourgmestre	120
C. – Les services de police	126
Section III. – La province	128
Sous-section $I^{re}$ . – La collectivité politique	128
§ 1 <sup>er</sup> . – Le constat	129
§ 2. – La question	130
§ 3. – Les précisions	131
I. – Le territoire de la province	131
II. – La population de la province	133

Sous-section II. – Les autorités de la province	135 136
§ 2. – Le collège provincial	138 140
§ 4. – Les services provinciaux	145
de Bruxelles-Capitale	147 148
§ 1 <sup>er</sup> . – Les questions d'intérêt provincial. § 2. – Les questions d'intérêt fédéral, régional et communautaire.	148 150
Section IV. – La collectivité supracommunale	151
Section V. – L'agglomération et la fédération de communes.	152
Sous-section $I^{re}$ . – L'agglomération de communes	153
Sous-section II. – La fédération de communes	156
SECTION VI. – LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES BRUXELLOISES	157
Sous-section $I^{re}$ – Les institutions	157
Sous-section II. – Les attributions.	159
Sous-section III. – Les contrôles	161
Section VII. – Le district	162
Sous-section I <sup>re</sup> . – Le conseil	165 165
§ 2. – Les attributions du conseil	165 166
TITRE II.	
L'ORGANISATION INTERNE DE L'ADMINISTRATION	
CHAPITRE I <sup>er</sup> .	
LES CONCEPTS GÉNÉRIQUES	171
Section Ire. – L'agent statutaire et l'agent contractuel	171
Sous-section I <sup>re</sup> . – L'agent statutaire	171
§ 1er. – Le statut administratif.	172 175
§ 2. – Le statut pécuniaire	176
I. – Le principe de consultation	178
II. – Les formes de consultation	178
A. – La négociation syndicale	179
B. – La concertation syndicale	180
Sous-section II. – L'agent contractuel	181
§ 1er. – L'engagement	181
§ 2. – L'exécution	184 185
Sous section III L'intévât de la distinction	186

TABLE DES MATIÈRES	745
Section II. – L'agent organe et l'agent préposé	187
Sous-section I <sup>re</sup> . – L'agent organe	187
Sous-section II. – L'agent préposé	188
Sous-section III. – L'intérêt de la distinction	188
<ul> <li>§ 1<sup>er</sup>. – Au niveau des conditions d'accès à la fonction publique</li> <li>§ 2. – Au niveau de l'application de l'article 6 de la Convention</li> </ul>	188
de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales	189
§ 3. – Au niveau du droit de la responsabilité civile de l'administration	192
I. – Le régime antérieur à la loi du 10 février 2003	192 194
Section III. – Le cadre, l'emploi et la fonction	195
Sous-section $I^{re}$ . – Le cadre	195
Sous-section II. – L'emploi	199
Sous-section III. – La fonction	200
Sous-section IV. – L'intérêt de la distinction.	200
Section IV. – Le niveau, le rang et la classe de métiers avec titre ou le grade $\dots$	201
Sous-section I <sup>re</sup> . – Le niveau	201
Sous-section II. – Le rang	202
Sous-section III. – La classe de métiers et le titre ou le grade	202
$\S~1^{\rm er}.$ – La classe de métiers et le titre	202
§ 2. – Le grade	203
Sous-section IV. – L'intérêt de la distinction.	204
CHAPITRE II.	
LES PRINCIPES GÉNÉRAUX.	205
Section $I^{ m re}$ . – Le recrutement, le stage et l'éventuelle nomination	206
Sous-section $I^{re}$ . – Le recrutement	206
§ 1er. – Les principes	207
§ 2. – La mise en œuvre des principes.	208
I. – Les fonctionnaires de l'administration fédérale	208 209
Sous-section II. – Le stage et l'éventuelle nomination	211
§ 1er. – Le principe.	211
§ 2. – La mise en œuvre du principe	211
Section II. – Les devoirs et les droits	213
Sous-section $I^{re}$ . – Les devoirs	213
§ 1er. – Les principes	214
§ 2. – La mise en œuvre des principes	216
§ 3. – Une double observation au sujet des devoirs	216
Sous-section II. – Les droits	217 217
§ 1 <sup>er</sup> . – Les principes	218

Section III. – La carrière	220
Sous-section $I^{re}$ . – Les principes	220
Sous-section II. – La mise en œuvre des principes	222
Section IV. – Le régime disciplinaire et la suspension préventive  DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE.  Sous-section I <sup>re</sup> . – Le régime disciplinaire.  § 1 <sup>er</sup> . – Les principes.  I. – L'énumération des sanctions  II. – Le déroulement de la procédure.  § 2. – La mise en œuvre des principes.  Sous-section II. – La suspension préventive dans l'intérêt du service.	223 223 223 223 226 229 233
Section V. – Les positions administratives	235
Section VI. – La fin de carrière.	237
PARTIE II.  L'ACTION DE L'ADMINISTRATION	
TITRE Ier.	
L'ACTE ADMINISTRATIF UNILATÉRAL	
CHAPITRE I <sup>er</sup> . LES CONTOURS DE L'ACTE ADMINISTRATIF UNILATÉRAL	253
Section I <sup>re</sup> . – Les actes administratifs unilatéraux qui ne sont pas l'œuvre de l'administration	254
Sous-section I <sup>re</sup> . – Les actes administratifs unilatéraux des assemblées législatives	254
par des autorités de justice ou par des autorités administratives qui assument des missions dans le giron de la justice	258
privées	261
Section II. – Les actes unilatéraux de l'administration qui ne sont pas des actes administratifs	267
Sous-section I <sup>re</sup> . – Les actes de gestion interne	267
§ 1 <sup>er</sup> . – Les circulaires	268 271
Sous-section II. – Les actes préparatoires et les actes post-décisoires	276
§ 1 <sup>er</sup> . – Les actes préparatoires. § 2. – Les actes post-décisoires.	276 281
SECTION III L'INTÉRÊT DE LA DISTINCTION	283

## TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE II.	
LA CLASSIFICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS	
UNILATÉRAUX	285
Section I <sup>re</sup> . – L'acte administratif réglementaire	285
Section II. – L'acte administratif individuel	287
Section III. – L'intérêt de la distinction	289
CHAPITRE III.	
LE RÉGIME JURIDIQUE DE L'ACTE ADMINISTRATIF	
UNILATÉRAL	295
Section ${ m I^{re}}$ . – Les prescriptions tenant à l'élaboration de l'acte administratif	
UNILATÉRAL	295
Sous-section $I^{re}$ . – Les exigences de légalité externe	298
§ 1 <sup>er</sup> . – La compétence de l'auteur de l'acte	298
I. – L'auteur de l'acte doit être régulièrement investi	298
A. – L'autorité est une personne	299
B. – L'autorité est un collège de personnes	301
II. – L'auteur de l'acte ne saurait régulièrement outrepasser	
les limites assignées à l'exercice de sa compétence	302
A. – Les limites d'ordre matériel	303
1. – Le principe	303
2. – Le tempérament au principe	305
2.1. – La délégation de pouvoir	306
2.2. – La délégation de signature	309
B. – Les limites d'ordre territorial	310
C. – Les limites d'ordre temporel	311
1. – Le respect de certains délais	311
1.1. – Le texte ne prévoit pas de délai	311
1.2. – Le texte prévoit un délai	312
1.2.1. – La computation du délai	312
1.2.2. – L'incidence du dépassement du délai	313
2. – L'interdiction des actes in extremis	315
III. – L'auteur de l'acte adopté est, sauf texte exprès en sens contraire,	210
compétent pour modifier, abroger ou retirer l'acte	319 320
§ 2. – Les formes et formalités	320
I. – Les formes et formalités précédant l'adoption de l'acte administratif unilatéral	320
A. – Les propositions et avis	321
1. – Les proposition	321
2. – Les avis	322
2.1. – L'avis n'est pas contraignant, sauf s'il s'agit	022
d'un avis « conforme »	323
2.2. – L'avis doit, en toute hypothèse, être régulier	325
2.3. – Dans certaines hypothèses, l'irrégularité de l'avis	525
est sanctionnée	326
000000000000000000000000000000000000000	

B. – Les principes généraux de bonne administration	328
1. – Des exigences de régularité formelle	329
1.1. – Les droits de la défense	329
1.2. – Audi alteram partem	332
1.3. – L'impartialité	338
1.4. – Le devoir de fair-play et la sollicitude	341
2. – Des exigences de régularité matérielle	342
C. – L'enquête publique	344
1. – Dans quelles circonstances faut-il procéder à une enquête	011
publique?	344
2. – Qu'implique la formalité de l'enquête publique ?	345
2.1. – Les obligations relatives à la tenue de l'enquête	345
2.1. – Les obligations relatives à la tende de l'enquete	545
	040
enquête	346
D. – L'évaluation des incidences sur l'environnement	347
1. – Le régime applicable aux plans et programmes	349
1.1. – L'identification des plans et programmes concernés.	349
1.2. – Les exigences qui s'imposent à l'occasion	
de l'adoption des plans et programmes concernés	351
2. – Le régime applicable aux projets	352
2.1. – L'identification des projets concernés	352
2.2. – Les exigences qui s'imposent à l'occasion	
de l'adoption des projets concernés	354
E. – L'accès aux documents administratifs	355
II. – Les formes et formalités afférentes à l'instrumentum de l'acte	
administratif unilatéral	357
A. – L'acte administratif unilatéral doit être écrit	358
B L'acte administratif unilatéral peut et, parfois, doit comporter	
des visas	358
C. – L'acte administratif unilatéral doit être motivé en la forme	360
D. – L'acte administratif unilatéral ne doit pas être pourvu de la date	
et du lieu de son adoption	368
E. – L'acte administratif unilatéral doit être signé et, le cas échéant,	
contresigné	368
III. – Les formes et formalités succédant à l'adoption de l'acte	
administratif unilatéral	369
A. – La publication	369
B. – La notification	370
C. – La sanction de l'absence de publication ou de notification	
obligatoire	371
IV. – Une exigence applicable à l'ensemble des formes et formalités :	0.1
le parallélisme en cas d'adoption d'un acte contraire, sauf texte	
exprès en sens contraire	372
-	
Sous-section II. – Les exigences de légalité interne	372
§ 1er. – L'objet.	373
I. – La compétence discrétionnaire	373
II. – La compétence liée	376
III. – L'intérêt de la distinction	377

TABLE DES MATIÈRES	749
§ 2. – Les motifs	378
I. – Les motifs de droit	379
II. – Les motifs de fait	379
III. – La vérification des motifs de droit et de fait	382
§ 3. – Le but	383
Section II. – Les prescriptions relatives au caractère obligatoire de l'acte administratif unilatéral	385
Sous-section I <sup>re</sup> . – L'entrée en vigueur de l'acte administratif unilatéral	386
§ 1 <sup>er</sup> . – La force obligatoire.	386
§ 2. – L'entrée en vigueur	387
Sous-section II. – La mutabilité de l'acte administratif unilatéral	390
§ 1 <sup>er</sup> . – La mutabilité de l'acte administratif réglementaire	390
I. – La portée du principe	390
II. – Les formes de mutabilité	391
§ 2. – La mutabilité de l'acte administratif individuel	392
<ul> <li>I. – Les actes créateurs et les actes non créateurs d'un avantage</li> <li>II. – Parmi les actes créateurs et les actes non créateurs</li> </ul>	394
d'un avantage : les actes réguliers et les actes irréguliers	396
A. – L'acte illégal créateur d'un avantage	396
1. – La jurisprudence du Conseil d'État	396
2. – La jurisprudence de la Cour de cassation	399
B. – L'acte légal créateur d'un avantage	400
C. – L'acte illégal non créateur d'un avantage	400
D. – L'acte légal non créateur d'un avantage	401
Sous-section III. – La disparition de l'acte administratif unilatéral	401
Section III. – Les prescriptions relatives au caractère exécutoire de l'acte	
ADMINISTRATIF UNILATÉRAL	402
Sous-section I <sup>re</sup> . – Le privilège du préalable	402
Sous-section II. – Le privilège de l'exécution d'office	404
TITRE II.	
L'ACTE ADMINISTRATIF BILATÉRAL	
CHAPITRE I <sup>er</sup> .	
	411
LES CONTOURS DE L'ACTE ADMINISTRATIF BILATÉRAL	411
CHAPITRE II.	
LA CLASSIFICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS BILATÉRAUX.	413
	410
Section I $^{\mathrm{re}}$ – Le contrat de l'administration	413
Section II. – Le contrat administratif	414
Section III. – L'intérêt de la distinction.	414

CHAPITRE III. LES RÉGIMES JURIDIQUES DE L'ACTE ADMINISTRATIF	
BILATÉRAL	417
Section ${ m I^{re}}$ . $-$ Les règles de droit administratif applicables au contrat	
ADMINISTRATIF EN GÉNÉRAL	417
Section II. $-$ Les règles de droit administratif applicables à chaque contrat	
ADMINISTRATIF EN PARTICULIER	420
Sous-section $I^{re}$ . – Le contrat de concession domaniale	420
$\S\ 1^{\mathrm{er}}$ . – L'environnement juridique de la concession domaniale	421
§ 2. – La définition de la concession domaniale	430
I. – La concession de stationnement	430
II. – La concession de voirie	431
III. – Les concessions de stationnement et de voirie à ne pas	499
confondre avec les autorisations de stationnement et de voirie § 3. – Le régime juridique de la concession domaniale	432 432
•	438
Sous-section II. – Le contrat de gestion.	439
Sous-section III. – Le contrat de marché public	439
§ 1er. – L'environnement juridique du contrat de marché public	439
§ 3. – Le régime juridique du contrat de marché public	441
I. – Le champ d'application.	446
A. – Le champ d'application ratione personae	447
1. – L'auteur de la commande	447
2. – Les autres acteurs	449
B. – Le champ d'application ratione materiae	451
II. – Les principes applicables	457
A. – Le principe de concurrence	457
B. – Le respect du droit social, environnemental et du travail	460
C. – Le principe du forfait	461
D. – Le principe du service fait et accepté	462
E. – La confidentialité	462
F. – Les moyens de communication électronique	463
G. – L'estimation du montant du marché	463
III. – La structuration et les modalités de la commande publique	464
A. – La prospection de marché	464
B. – Les documents qui décrivent la commande publique	
et en assurent la publicité	465
1. – Le cahier spécial des charges	465
2. – L'avis de marché	466
C. – La terminologie afférente à l'objet du marché	467
D. – La terminologie afférente au prix des prestations	470
IV. – Les procédures, les techniques et les instruments de passation	471
du marché	471
A. – Les procédures de passation	414
et d'appel d'offres	473
ei a appei a ojjres	410

2. – Les procédures ouvertes et les procédures restreintes	475
2.1. – Les procédures ouverte et restreinte fondées	
sur le seul critère d'attribution du prix	475
2.2. – Les procédures ouverte et restreinte fondées	
sur le critère d'attribution du prix et d'autres critères	
d'attribution, le critère d'attribution du coût	
ou le critère d'attribution du coût et d'autres	
	476
	478
- *	482
	483
F	484
	484
1 1	485
1 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	486
	487
3. – Le système d'acquisition dynamique, l'enchère	101
	487
3	
,	490
Zeo mous a choración, les effectes de selection et les effectes	401
	491
	503
1	508
P	511
B. – L'application des théories de l'imprévision, des sujétions	
1	513
	514
*	516
1	516
1 Les garanties consacrées dans la phase précontentieuse	519
1.1. – La motivation des décisions	520
	522
2 Les garanties consacrées dans la phase contentieuse	525
2.1. – Le régime contentieux institué avant la conclusion	
du contrat	525
2.1.1. – Le délai d'attente	525
2.1.2. – Le recours en suspension	527
2.1.3. – Le recours en annulation	532
	533
<u>-</u>	534
	535
2.2. – Le régime contentieux institué après la conclusion	
-	536
	536
	539
2.2.3. – Le recours en dommages et intérêts	555
	541
	541 544

Sous-section IV. – Le contrat de concession de travaux et de services	545
§ 1 <sup>er</sup> . – L'environnement juridique des concessions de travaux	
et de services	546
§ 2. – La définition des concessions de travaux et de services	546
§ 3. – Le régime juridique des concessions de travaux et de services	550
I. – Le régime juridique des concessions de travaux et de services	
qui entrent dans le champ d'application de la loi du 17 juin 2016	551
A. – Le champ d'application	551
1. – Le champ d'application ratione personae	552
2. – Le champ d'application ratione materiae	552
B. – Les principes applicables	555
	555
1. – Le principe de concurrence	
2. – Le respect du droit social, environnemental et du travail.	556
3. – Le principe du forfait	557
4. – Le principe du service fait et accepté	557
C. – La passation du contrat	558
1. – Le principe applicable	558
2. – Les documents de concession	559
3. – Les garanties procédurales	561
3.1. – Les motifs d'exclusion	562
3.2. – La sélection des candidats ou des soumissionnaires .	563
3.3. – La vérification de la régularité des offres	564
3.4. – L'attribution du contrat	565
4. – La conclusion du contrat	566
D. – L'exécution du contrat	567
E. – Le contentieux de l'attribution du contrat	569
II. – Le régime juridique des concessions de travaux et de services	
qui n'entrent pas dans le champ d'application de la loi	
du 17 juin 2016	570
du 17 juni 2010	510
PARTIE III.	
LE CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION	
TITRE $I^{er}$ .	
LES CONTRÔLES ADMINISTRATIF ET CITOYEN	
CHAPITRE I <sup>er</sup> .	
LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF.	583
DE CONTROLE ADMINISTRATIF	909
Section Ite I P. DECOLUE ADMINISTRATURE	583
Section I <sup>re</sup> . – Le recours administratif.	
Sous-section $I^{re}$ . – Le recours administratif inorganisé	585
Sous-section II. – Le recours administratif organisé	587
Section II. – Le contrôle de tutelle	591
$Sous$ -section $I^{re}$ . – $L$ 'organisation du contrôle de tutelle	592

TABLE DES MATIÈRES	753
Sous-section II. – La nature du contrôle de tutelle  Sous-section III. – Les procédés de tutelle  § 1er. – La tutelle ordinaire  I. – La tutelle ordinaire générale.  A. – La tutelle de suspension  B. – La tutelle d'annulation.  II. – La tutelle ordinaire spéciale  § 2. – La tutelle spécifique  § 3. – Le concours de tutelles.	593 593 594 594 595 596 597 598
CHAPITRE II. LE CONTRÔLE CITOYEN	599
Section I <sup>re</sup> . – L'accès aux documents administratifs  Sous-section I <sup>re</sup> . – Le débiteur du droit d'accès  Sous-section III. – L'objet du droit d'accès  Sous-section III. – Les exceptions au droit d'accès  Sous-section IV. – La procédure d'accès.  Section II. – L'ombudsman.  Sous-section I <sup>re</sup> . – La saisine de l'ombudsman  Sous-section II. – L'es pouvoirs de l'ombudsman.  TITRE II.	599 601 602 603 606 608 608
LES CONTRÔLES JURIDICTIONNEL ET PARAJURIDICTIONNEL	
CHAPITRE 1er.	
LE CONTRÔLE JURIDICTIONNEL	617
Section I <sup>re</sup> . – Le contrôle des juridictions judiciaires	618
judiciaires	618
de l'administration	621 621 628
Section II. – Le contrôle des juridictions administratives	630
Sous-section I <sup>re</sup> . – Le Conseil d'État et le contentieux de l'annulation	632 633 639 643

## TABLE DES MATIÈRES

Sous-section II. – Le Conseil d'État et le contentieux de la suspension	646
§ 1 <sup>er</sup> . – La suspension ordinaire	646
I. – L'introduction de la demande	647
II. – Le traitement de la demande	651
§ 2. – La suspension d'extrême urgence	653
§ 3. – Les mesures provisoires	654
Sous-section III. – Le Conseil d'État et le contentieux de la cassation	
$administrative \dots \dots$	655
§ 1 <sup>er</sup> . – L'introduction du recours	656
§ 2. – L'admission du recours	657
§ 3. – L'instruction du recours	657
Sous-section IV. – Le Conseil d'État et le contentieux de l'indemnité	
réparatrice	659
§ 1 <sup>er</sup> . – Les conditions	661
§ 2. – La procédure	665
Section III. – Un instrument commun de contrôle : l'article 159	
DE LA CONSTITUTION.	667
Sous-section I <sup>re</sup> . – L'étendue du contrôle	667
Sous-section II. – Les effets du contrôle.	670
Sous-section II. – Les effets du controle	010
CHAPITRE II.	
LE CONTRÔLE PARAJURIDICTIONNEL	673
	016
Section I <sup>re</sup> . – La médiation et le droit collaboratif	673
Section II. – L'arbitrage.	675
Sous-section I <sup>re</sup> . – L'arbitrabilité des litiges relatifs à l'action	010
conventionnelle des personnes morales de droit public	677
1	011
Sous-section II. – L'arbitrabilité des litiges relatifs à l'action unilatérale des personnes morales de droit public	678
unumerme wes personnes mormes we aron paone	UIC
Draw of the state	601
Bibliographie des ouvrages utilisés	681
Library	717